

Incidence de l'application de la réglementation liée à Natura 2000 sur les pratiques agricoles actuelles

	Nouvelle PAC	Directive Nitrates	Loi sur l'Eau	Autre	EIN2000
Drainage, remblaiement ZH	-	Remblaiement, assèchement et drainage interdits (0 m ²)	Remblaiement, assèchement et drainage > 1000 m ² soumis à déclaration	-	Remblaiement et assèchement > 100 m ² soumis à autorisation Drainage > 1ha soumis à autorisation
Fertilisation	Fertilisation azotée équilibrée	Fertilisation azotée équilibrée	-	Périmètre de Protection de Captage	-
Traitements phytosanitaires	-	-	-	PPC	-
Retournement de prairies	Surface en PP figée au niveau régional Verdissement PAC : retournement interdit des PP d'intérêt environnemental fort (à définir)	Retournement de PP en zone inondable interdit	-	PPC	Retournement de PP et landes (sauf travail superficiel) soumis à autorisation
Arasement de haies	Arasement interdit. Déplacement limité (2%) et soumis à déclaration	-	-	Selon les PLU, la Loi Paysage préserve la densité de bocage, sans figer les linéaires	Arasement des haies de plus de 25m soumis à autorisation (hors brèches)